



# ASLG des Forêts de la Terre de Peyre

Siège social : Mairie de Javols  
48130 PEYRE EN AUBRAC

Siège administratif : Centre Régional de la Propriété Forestière  
5 Avenue Mirandol  
48000 MENDE

04-66-65-26-79 - [lozere@crpf.fr](mailto:lozere@crpf.fr)

## « Se regrouper pour mieux gérer »

### ADHESION

Pour la période 2021 – 2025

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez adhérer à l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre. Cette association créée par et pour les propriétaires forestiers a pour objectif de vous aider par le regroupement à mieux gérer votre patrimoine boisé.

Cependant, votre implication reste essentielle pour le bon fonctionnement de cette structure.

**Toute parcelle adhérente est incorporée dans le Plan Simple de Gestion (PSG)** pour prévoir sur le moyen terme les coupes et les travaux à réaliser en forêt. L'association s'appuie sur ce document pour organiser et mutualiser les interventions chez les adhérents.

La majorité des coupes et des travaux prévus au PSG pourra être réalisée par appel d'offre, nécessitant une bonne réactivité de votre part. Vous gardez bien entendu la liberté de réaliser vous-même ou de faire réaliser les coupes et les travaux prévus en tenant l'ASL informée des actions réalisées.

**Votre adhésion à l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre comprend :**

- des conseils personnalisés pour la gestion forestière de vos parcelles
- des invitations aux appels d'offre (ventes de bois, travaux), aux assemblées générales et à toutes les manifestations organisées par l'ASL

